



## Patron ne veux plus que je reprenne mon activite dans la boite

Par **zampa**, le 14/04/2012 à 09:42

Bonjour,

je me permet de vous demande un peut aidevoila je suis grutier jai u un petit differant dans mon travail sur un dechargement voila j'avais des toupis de beton a couler 5 CAMION J'AVAIS COULER MES "4 camion les camion en intervalle etais de 15 minute pour mon dernier camion et j'avais une semie de predale qui attendre mon patron et arriver et ma mis la pression en me disent decharge commence a decharger le camion de predale mes asser mechand comme je dis il y a une magniere de parler a sont ouvrier et quand meme sans sa j'ai toujours gerer dans mon activiter sur tout mes chantier sesa cause que je me suis rebeler contre lui il na pas aimee moi je conduit une grue ses une responsabiliter tres hautes j'ai jamais u aucun blame ou de mise a pied sil netais pas contant il y a bien lontemp quil aurrais dut marretter de conduire une grue et il ma laisser cette responsabiliter voila la question et il ne veux plus me voire dans sont entreprise en disant quil il y a personne qui veux bosser avec moiet me propose un accord a lamiable pour sortir de mon entreprise et moi je ne veux pas je me senter bien jusqua quil vienne me mettre la pression et me mesau pied dut mur j'ai des credit comme beaucoup de monde avec une pension ect ect ect quequil faut que je face merci de me dire je le mes au prudum quesque sa vas donner merci d'avance

Par **pat76**, le 14/04/2012 à 17:32

Bonjour

Vous vous présentez lundi sur votre lieu de travail.

si votre employeur refuse que vous preniez votre poste, vous lui demandez de vous remettre un document écrit par lequel il ne veut plus que vous occupiez votre poste de grutier.

Si il refuse de vous faire se document, vous lui dites que vous allez à l'inspection du travail expliquer la situation.

Sans vous énerver, sans éclat de voix.

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Par **zampa**, le **14/04/2012** à **21:40**

oui nous avons un delegue dut personnel mes il ne sert a rien tout passe par le bosse nous avons pas droit a la parole merci de mavoir repondu

Par **pat76**, le **15/04/2012** à **16:49**

Bonjour

Présentez-vous à votre lieu de travail demain.

En cas de litige, vous allez aussitôt à l'inspection du travail.